

# Flash Economie

N° 119

29 septembre 2025

## Le but essentiel de la mise en place des droits de douane par l'administration Trump n'est pas atteint pour l'instant

---

La politique de mise en place de droits de douane par l'administration Trump, depuis le mois d'avril 2025, est d'inciter les entreprises étrangères à aller produire aux Etats-Unis, et de ne pas exporter vers les Etats-Unis. Les négociations menées par l'administration américaine avec les autres pays ou les entreprises étrangères aboutissent en général à des engagements d'investissements additionnels aux Etats-Unis.

Mais on observe, depuis le début de l'année 2025, à la fois une stabilité du taux d'investissement non-résidentiel, le taux d'investissement restant inférieur à son niveau de 2019, et une stabilité et une absence de progression de l'investissement direct étranger aux Etats-Unis.

Apparemment, l'incertitude sur les règles l'emporte sur l'incitation à investir aux Etats-Unis, et donc le but essentiel de la politique tarifaire de l'administration Trump n'est, pour l'instant, pas atteint. Il faut voir qu'investir aux Etats-Unis se heurte à la situation de quasi plein-emploi et à la faiblesse des compétences des Américains.

## Patrick Artus

Conseiller économique senior

[patrick.artus-ext@ossiam.com](mailto:patrick.artus-ext@ossiam.com)

✕ @PatrickArtus

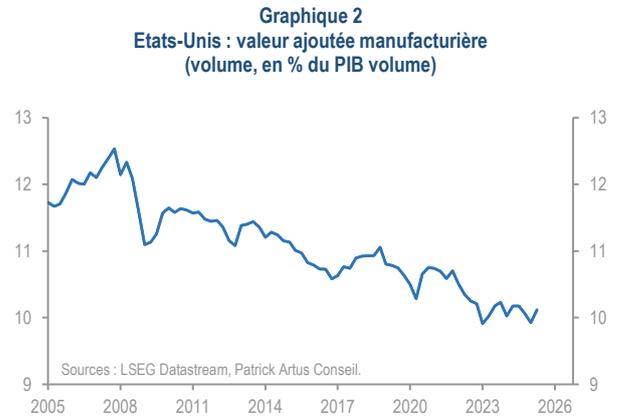
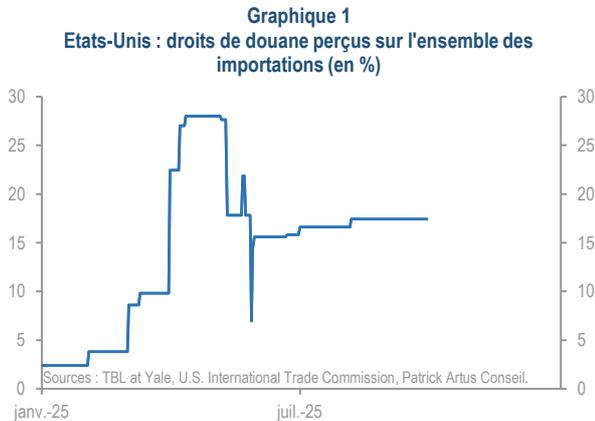
in Patrick Artus

**Communication marketing** : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## L'objectif essentiel de la mise en place de droits de douane par l'administration Trump

La mise en place de droits de douane par l'Administration Trump depuis le mois d'Avril 2025 (**Graphique 1**) a comme objectif principal **d'inciter les entreprises étrangères à investir aux Etats-Unis**, au lieu d'exporter vers les Etats-Unis.

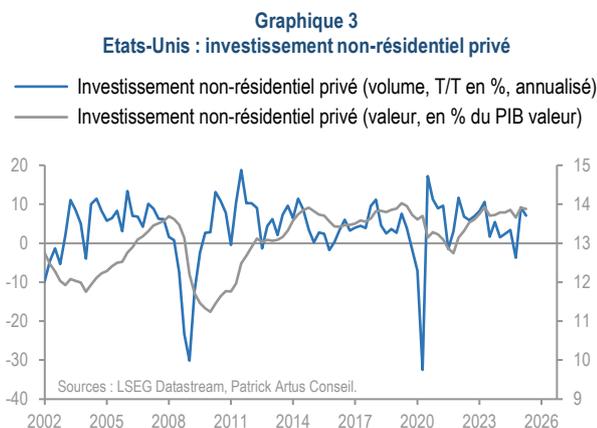
L'objectif est donc essentiellement de **réindustrialiser les Etats-Unis** (**Graphique 2**).



Voit-on des signes de succès de cette politique ?

## Quelle évolution de l'investissement des entreprises et des investissements directs étrangers aux Etats-Unis au premier semestre 2025 ?

Le **Graphique 3** montre l'évolution de **l'investissement non-résidentiel** aux Etats-Unis, le **Graphique 4** celle des **investissements directs étrangers entrants** aux Etats-Unis.



(\*) Les investissements directs entrants sont des entrées de capitaux conduisant à une augmentation des engagements (ici des Etats-Unis), ils sont donc affectés d'un signe positif.

On voit :

- que le taux d'investissement des entreprises est stable depuis le début de 2025 et qu'il est toujours inférieur à son niveau de 2019 ;
- que les investissements directs étrangers sont à peu près au même niveau au 1<sup>er</sup> semestre 2025 que sur la période 2022-2023.

**Synthèse : pour l'instant, un échec de la politique de droits de douane**

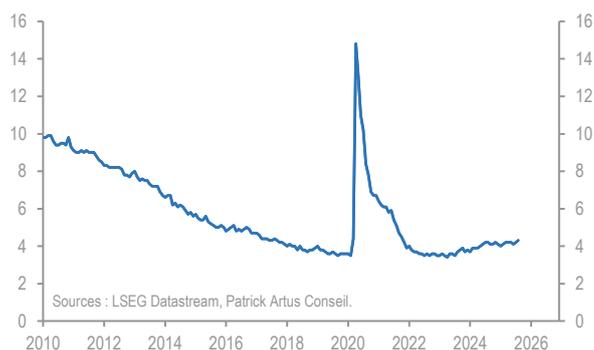
Si la mise en place de droits de douane aux Etats-Unis visait à inciter les entreprises étrangères à investir davantage aux Etats-Unis, pour l'instant cette politique conduit à un échec.

L'investissement non résidentiel total croît lentement, et les investissements directs étrangers stagnent.

On peut comprendre **la réticence des entreprises étrangères à investir aux Etats-Unis** :

- il y a instabilité des règles ;
- il y a quasi plein-emploi (**Graphique 5**) ;

**Graphique 5**  
Etats-Unis : taux de chômage (en %)



- les compétences des Américains sont très faibles (**Tableau 1**).

**Tableau 1 : résultats à l'enquête PIAAC de l'OCDE (score global, par score décroissant de l'enquête de 2023\*)**

| Pays            | 2016 | 2023 |
|-----------------|------|------|
| Finlande        | 285  | 289  |
| Japon           | 292  | 285  |
| Suède           | 279  | 281  |
| Pays-Bas        | 282  | 276  |
| Canada          | 269  | 267  |
| Allemagne       | 271  | 267  |
| Angleterre (RU) | 267  | 266  |
| France          | 258  | 253  |
| Etats-Unis      | 261  | 251  |
| Espagne         | 249  | 246  |
| Italie          | 249  | 240  |

\* En 2016 score moyen en numératie et littératie

Source: OCDE

**Avertissement**

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agrément n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.